

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Mardi, le 12 janvier 2010

HEURE : 16 heures

LIEU : Hôtel de ville

Quorum est constaté, quatre (4) membres du conseil présents :

Messieurs les conseillers Laval Perreault, Louis Dandenault et Jules Piette.

Absents : Madame la conseillère Dominique Parent, Messieurs les conseillers Charles Weldon et Sébastien Landry..

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Mme Suzanne Lessard Gilbert, directrice générale et trésorière, et Me Pierre Ménard, greffier, étaient présents à la séance.

Il y avait 1 personne dans l'assistance.

2010-01-27

OUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2010-01-28

**FINANCEMENT PAR BILLETS : RÉGLEMENTS NUMÉROS 51, 52 ET 59
: RÉOLUTION D'ADJUDICATION SUITE À LA DEMANDE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault

IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Sutton accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 024 600 \$ par **billet** en vertu des règlements

d'emprunt numéros 51, 52 et 59, au prix de 100, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

75 200 \$	3,57000 %	19 janvier 2011
78 000 \$	3,57000 %	19 janvier 2012
81 100 \$	3,57000 %	19 janvier 2013
84 100 \$	3,57000 %	19 janvier 2014
706 200 \$	3,57000 %	19 janvier 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité

2010-01-29

FINANCEMENT PAR BILLETS : RÈGLEMENTS NUMÉROS 51,52 ET 59
: RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sutton souhaite emprunter par billet un montant de 1 024 600 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
51	574 215 \$
52	275 745 \$
59	174 640 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 024 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 51, 52 et 59 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 19 janvier 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	75 200 \$
2012.	78 000 \$
2013.	81 100 \$
2014.	84 100 \$
2015.	87 500 \$
2015.	618 700 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Sutton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 51 et 52, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2010-01-30

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault

Appuyée par M. le conseiller Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 16h15.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Pelland
Maire

Me Pierre Ménard
Greffier